

Voter, c'est simple!



MUNICIPALITÉ

L'élection
de la Municipalité
Mode d'emploi

MUNICIPALITÉ L'ESSENTIEL

La Municipalité a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal ou général, de diriger l'administration et de gérer les affaires courantes ainsi que les biens communaux. C'est le gouvernement de la Commune.

SIÈGES

La Municipalité de votre Commune est composée de 5 personnes. Chacune occupe une place que l'on appelle un *siège*. Ainsi, votre Municipalité compte **5 sièges**.

Une élection a lieu tous les 5 ans afin de distribuer ces *sièges* aux différents candidats, selon la volonté de la population. Vous pouvez voter pour autant de candidats qu'il y a de sièges à la Municipalité. Ainsi, vous disposez de **5 voix**.



ÉLECTION MAJORITAIRE À DEUX TOURS

L'élection de la Municipalité est une *élection majoritaire à deux tours*. Explications:

Au 1^{er} tour, il faut plus de 50% des voix pour qu'un candidat soit élu. C'est ce qu'on appelle une **majorité absolue**.

· Dans l'exemple à droite, 3 candidats passent la barre des 50% et sont donc élus au 1^{er} tour. Comme il reste encore 2 sièges à attribuer, un 2^e tour est organisé pour pouvoir compléter la Municipalité.

Au 2^e tour, ce sont les candidats qui ont obtenu le plus de voix qui sont élus. C'est ce qu'on appelle une **majorité relative**. Il n'y a donc pas de pourcentage minimum à atteindre.

· Dans l'exemple à droite, comme il ne reste plus que 2 sièges à distribuer, seuls les 2 premiers sont élus.

Remarque :

Il peut arriver que tous les sièges soient attribués lors du 1^{er} tour. Dans ce cas, il n'y aura pas de 2^e tour.

Résultat 1^{er} tour

Candidat E: 68.3%
Candidat G: 59.0%
Candidat C: 54.3%
Candidat D: 49.4%
Candidat B: 41.0%
Candidat A: 25.8%
Candidat F: 19.7%
Candidat H: 9.1%
Candidat J: 2.1%

Résultat 2^e tour

Candidat B: 41.0%
Candidat D: 23.0%
Candidat A: 16.3%
Candidat F: 10.5%
Candidat H: 5.2%
Candidat J: 1.2%

Au final, les 5 candidats élus sont : E, G, C, B et D.



En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien!

Pour que votre vote soit valide

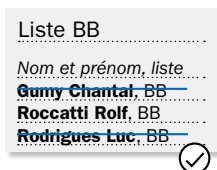
Utilisez uniquement les bulletins officiels!



Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**



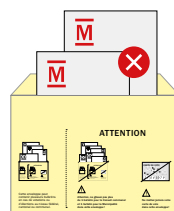
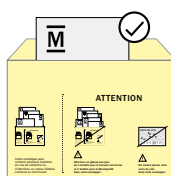
Si vous décidez de biffer certains candidats d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**



Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, **votre bulletin sera annulé.**



Votre bulletin de vote ira dans l'enveloppe jaune. Attention : au maximum **1 seul bulletin pour la Municipalité.**





Distribuer vos voix

Vous pouvez distribuer vos 5 voix de plusieurs manières :

Liste BB

Nom et prénom, liste

Gumy Chantal, BB

Roccatti Rolf, BB

Rodrigues Luc, BB

VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer. Voici ce qui se passe alors avec vos 5 voix :

- Chaque candidat sur la liste BB reçoit 1 voix.
- Vos 2 voix restantes ne sont pas attribuées.

Liste BB

Nom et prénom, liste

~~**Gumy Chantal**~~, BB

~~**Roccatti Rolf**~~, BB

~~**Rodrigues Luc**~~, BB

BIFFER DES CANDIDATS

Si vous ne voulez pas donner de voix à certains candidats d'une liste, vous pouvez les biffer.

- Le candidat *Roccatti Rolf* sur la liste reçoit 1 voix.
- Les candidats *Gumy Chantal* et *Rodrigues Luc* ne reçoivent pas de voix.
- Vos 4 voix restantes ne sont pas attribuées.

Liste BB

Nom et prénom, liste

Gumy Chantal, BB

Roccatti Rolf, BB

Rodrigues Luc, BB

Bovey André, CC

Jérôme Clin

PANACHER

Sur une liste, vous pouvez aussi donner des voix à des **candidats d'autres listes** en les ajoutant à la main. Vous pouvez même voter pour une personne qui n'est **pas candidate**.

- Chacun des 3 candidats sur la liste BB reçoit 1 voix.
- En rajoutant le candidat *Bovey André* de la liste CC et *Jérôme Clin* qui n'est pas un candidat officiel, vous avez distribué vos 5 voix.

Dans certaines communes, une seule liste de candidats est déposée. Dans ce cas, le panachage avec d'autres listes n'est pas possible.

Liste manuscrite

Nom et prénom, liste

Vesci Nadia, AA

Rodrigues Luc, BB

Bovey André, CC

Jérôme Clin

TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez attribuer vos 5 voix comme vous le voulez. Vous pouvez même voter pour une personne qui n'est **pas candidate**.

- Vous avez choisi 3 candidats officiels de 3 listes différentes.
- Votre 4^e choix, *Jérôme Clin*, n'est pas un candidat officiel.
- La voix restante n'est pas attribuée.

Liste manuscrite

VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même ! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

- Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour la Municipalité on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.



Lors de l'élection de la Municipalité, **vous ne pouvez donner qu'une seule voix à un même candidat**. Vous ne pouvez donc pas cumuler.



Ne distribuez **pas plus de 5 voix**, celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.



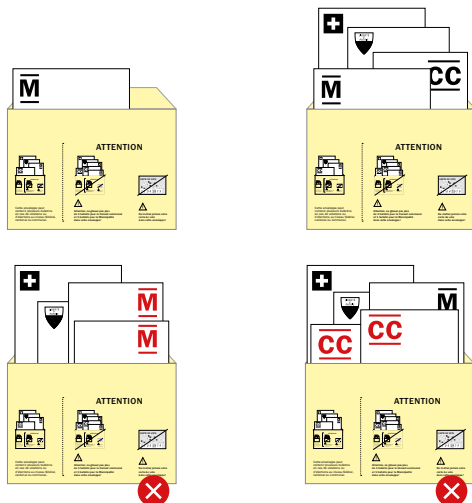
N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.



Vérifier, signer, déposer

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune. Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.

Mais attention, ne glissez pas plus de 1 bulletin pour la Municipalité et 1 bulletin pour le Conseil communal dans l'enveloppe jaune!

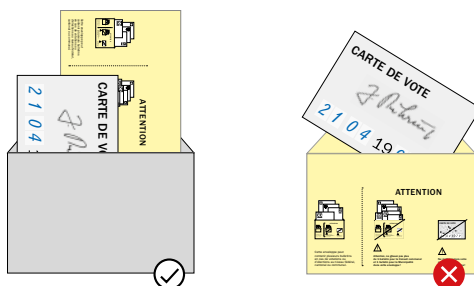


Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

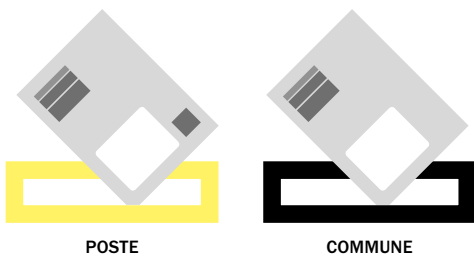
Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune!

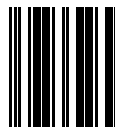


Affranchissez et postez l'enveloppe grise et déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote!





Participez à la vie de votre Commune : votez !



Suisse ou étranger,
si vous avez reçu ce matériel,
vous avez le droit
de faire entendre votre voix.